RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 24/10/2024 - 19418 - 2007 B 00502 - 494 563 968 - 3LIZ

3 LIZ
Société à responsabilité limitée à associée unique
au capital de 33 704 euros
Siège social : [redacted]
[redacted]
494 563 968 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 18 OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

LE DIX HUIT OCTOBRE,

A DIX HUIT HEURES,

La Société InnoPhi, Société par actions simplifiée au capital de 10 640 euros, ayant son siège social [redacted] immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VANNES sous le numéro 524 040 383

représentée par Monsieur René-Luc DHONT en sa qualité de Directeur Général,

Propriétaire de la totalité des 16 852 parts sociales de 2 euros composant le capital social de la Société 3 LIZ,

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, après examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuvés le 21 juin 2024, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'Associée Unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société disposera d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

RLD

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société InnoPhi
René-Luc DHONT

